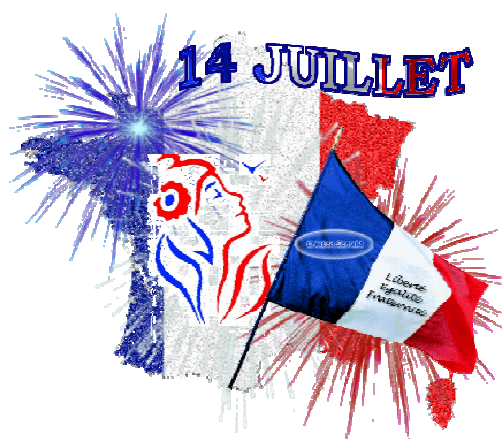




# ="MUILLE" A VENIR

# INFOS INFOS

Juillet 2019



## Fête Nationale

Le Dimanche 14 Juillet 2019.

11 H 15 Discours et Gerbe au Monument aux morts  
11 H 30 Vin d'honneur à la cantine

## Fête communale

PLACE DE  
LA SALLE POLYVALENTE

### Samedi 20 Juillet

BROCANTE GRATUITE à partir de 16 H  
(Parking de la salle Polyvalente)

21 H Ouverture de la fête  
22 H Discothèque (en salle)

**Buvette-Restaurant : Jambon à la broche Frites 8 €**  
**Sur réservation en Mairie au 03 23 81 13 79 ou**  
**Eric Slosarczik au 06 72 18 33 39**  
**Païement à la réservation avant le 15 juillet 2019**

### Dimanche 21 Juillet

15 H Ouverture de la fête  
16 H 00 Spectacle « LES ANNEES 80 »

### Lundi 22 Juillet

14 H 15 Concours de belote par « les Aînés du Millénaire »  
16 H Tickets de manège gratuits pour les enfants de Muille-Villette



**ATTRACTIONS FORAINES PENDANT LES TROIS JOURS.**

# Ouverture de la Mairie

---

Du 08 juillet 2019 au 02 août 2019 :  
Lundi de 14 h 00 à 18 h 00  
Mardi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

A partir du 05 août 2019 reprise des horaires normaux.

## PARTICIPEZ A L'ENQUETE ENFANCE-JEUNESSE

La communauté de commune de l'Est de la Somme, en partenariat avec le Centre Social Est de la Somme, lance une grande enquête à destination des parents du territoire.

Cette enquête a pour but de mieux cerner les attentes et les besoins des familles en termes de mode de garde, d'activités socio-éducatives et de loisirs pour les enfants et les adolescents.

Les résultats permettront d'alimenter la réflexion des collectivités pour élaborer le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF de la Somme pour la période 2019/2020.

### 2 MANIÈRES DE PROCÉDER :

- En version numérique, aller sur le lien et laisser vous guider : <https://sphinxdeclic.com/d/s/y4pike>
- En version papier, disponible en Mairie ou auprès de votre accueil de loisirs YOKIS et à remettre ensuite aux équipes d'animation ou directement en Mairie.



# Appel au Civisme

---

Compte tenu des nouvelles dispositions légales réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires, les techniques alternatives mises en œuvre par la commune sont plus respectueuses de l'environnement mais les résultats obtenus sont d'une part moins flagrants qu'avec l'utilisation de produits phytosanitaires et d'autre part plus consommateurs de main d'œuvre.

**Aussi, il est demandé à chaque habitant de la commune de participer à cet effort collectif en maintenant sa partie de trottoir en bon état de propreté, au droit de sa façade et en limite de propriété.**